

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHERRUEIX**  
**Département d'Ille et Vilaine**

**Séance du 22 février 2011**

L'an Deux Mil Onze, le vingt-deux février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHERRUEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOURGEOUX Jean- Luc, Maire.

**Étaient présents** : M. FOUGERES René, 1<sup>er</sup> Adjoint, M. JACOB Jean-Marcel, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme WYSOCKI Marie-Madeleine, 4<sup>ème</sup> Adjointe, Mme TAN Jeannine, M. HOGUIN Jean-Pierre, Mme CHEVALIER Mireille, M. BERTRAND Didier, M. NIVOLLE Bertrand, Mme BEREST Audrey.

**Absents excusés** : M. JOSSE Jean-Claude, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme CHISTREL Chantal.

**Procuration** : M. JOSSE à M. FOUGERES.

**Secrétaire de Séance** : M. BERTRAND Didier.

**Date de convocation** : 15 février 2011

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 25 janvier 2011. Monsieur HOGUIN signale une omission : sa question concernant un chemin, au Bied, qui aurait été labouré par un agriculteur, n'a pas été relatée. Monsieur le Maire confirme que ce passage n'a jamais été labouré et ne le sera jamais. Le compte-rendu de la séance du 25 janvier 2011 est signé par les membres présents à cette séance.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR :**

1. MAISON DU TEMPS LIBRE - Travaux
2. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
3. SUBVENTION CAISSE DES ECOLES
4. SUBVENTION OGECE
5. ACHAT D'UN DEFIBRILLATEUR
6. RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE
7. QUESTIONS DIVERSES

## DELIBERATIONS

### Délibération n° 2-2011-1

#### TRAVAUX SALLE DES FETES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de la salle des fêtes, un avenant avait été pris en début de chantier pour retirer à l'entreprise Even les travaux de raccordement du compteur électrique. Ces travaux ayant été attribués à l'entreprise GUERIN, il convient de prévoir un avenant au lot n°12 – électricité.

L'avenant concerné s'élève à 1 957.84 € TTC.

**En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'avenant de 1 957.84 € TTC au lot n°12 – électricité – entreprise Guérin.**

### Délibération n°2-2011-2

#### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur JACOB, qui informe le Conseil Municipal que la commission « animation, associations » s'est réunie pour étudier les subventions aux associations pour l'année 2011. La commission propose de ne pas augmenter les montants accordés en 2010. Monsieur JACOB précise que plusieurs associations de Cherrueix ont indiqué ne pas demander de subvention cette année ; il s'agit de l'association de Chasse, du Théâtre des Hermelles, et de Gym-Danse-Loisirs. En revanche, il convient de prévoir une subvention pour une nouvelle association, Cap Cherrulais.

**En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, décide d'accorder les subventions suivantes aux associations cherrulaises :**

A.P.E.L.	112 €
AMICALE BOULISTE	112 €
AMICALE LAÏQUE	112€
ANCIENS COMBATTANTS ACPG CATM	260€
AUX DOIGTS DE FEE	112 €
CAP CHERRULAIS	112 €
CERCLE CELTIQUE DE LA BAIE	112 €
CLUB DE L'AMITIE	434 €
DZIEN DOBRY	112 €
FAMILLES RURALES DE CHERRUEIX	2 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 978 €</b>

Il est précisé que M. BERTRAND et Mme BEREST ne participent ni au débat ni au vote concernant les associations qu'ils président, à savoir, respectivement « L'Amicale Bouliste » et « Familles rurales de Cherrueix ».

M. NIVOLLE s'abstient concernant les subventions de Dzien Dobry et des Anciens Combattants.

Monsieur le Maire rappelle que la Maison du Temps Libre est mise à disposition gratuitement au Secours Populaire pour sa braderie annuelle.

Monsieur le Maire précise qu'il est toujours possible d'étudier en cours d'année des demandes exceptionnelles, liées à un évènement, tel que la visite des polonais prévue par Dzien Dobry. De même, une aide pour l'achat de matériel par Familles Rurales sera étudiée en fonction de la demande qui sera présentée.

En ce qui concerne les demandes des associations extérieures, il est proposé :

- de reconduire les mêmes montants qu'en 2010 pour la Croix d'Or, l'ADMR et la Société Nationale de Sauvetage en Mer.
- d'accorder une subvention à la Prévention Routière, qui organise des séances d'éducation routière dans les écoles.
- d'accorder une aide à l'Union des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN), qui intervient à l'école publique.

M. HOGUIN suggère d'accorder également une subvention à la Croix Rouge.

**En ayant délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes aux associations et organismes extérieurs :**

ADMR	153 €	unanimité
CROIX D'OR	53 €	6 pour, 5 contre
CROIX ROUGE	53 €	10 pour, 1 contre
DDEN	25 €	unanimité
PREVENTION ROUTIERE	100 €	unanimité
STE NALE SAUVETAGE EN MER	160 €	unanimité
<b>TOTAL</b>	<b>544 €</b>	

#### **Délibération n°2-2011-3**

##### **SUBVENTION A LA CAISSE DES ECOLES**

Monsieur le Maire propose de fixer le montant de la subvention annuelle à la Caisse des Ecoles, et de reconduire le montant accordé en 2010. Il précise que 66 élèves sont inscrits à l'école publique. L'établissement ne connaît pas de souci budgétaire, les enseignantes sont satisfaites de leur dotation.

**En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire la subvention au budget de la Caisse des Ecoles pour un montant de 10 828.16 € pour l'année 2011.**

#### **Délibération n°2-2011-4**

##### **SUBVENTION OGE**

Monsieur le Maire propose de fixer le montant de la subvention annuelle à l'OGEC, organisme de gestion de l'école privée Notre Dame des Grèves, et de reconduire le montant de l'année passée, à savoir 13 753.25 €. L'école reçoit 39 enfants, dont 24 de Cherrueix.

**En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, M. HOGUIN s'abstenant, et M. BERTRAND votant contre, décide de reconduire la subvention de 13 753.25 € à l'OGEC pour l'année 2011.**

#### **Délibération n°2-2011-5**

##### **ACHAT DEFIBRILLATEUR**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé plusieurs devis pour l'acquisition d'un défibrillateur, mais qu'il en a reçu un seulement. Le coût d'acquisition de

cet équipement étant inférieur au seuil de 4 000 €, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'effectuer cet achat, en fonction des devis qu'il aura reçus.

Il est précisé que cet équipement serait probablement mis en place à la Maison du Temps Libre. Mme CHEVALIER s'interroge sur les risques de vandalisme. Monsieur le Maire lui répond qu'il a été constaté que dans la plupart des cas, ces équipements sont respectés et très peu vandalisés.

Monsieur le Maire annonce qu'en revanche, les toilettes publiques de la rue de la Plage ont été vandalisées ce week-end, un WC a été complètement détruit, une porte et un montant de porte très abîmés. Le Conseil Municipal déplore ces agissements, qui coûtent très cher à la collectivité.

Concernant le défibrillateur, une formation à l'utilisation du matériel devra être prévue, et un contact sera pris à cet effet avec l'association des secouristes de Dol de Bretagne.

Monsieur le Maire est chargé de poursuivre les démarches pour ce dossier.

### **Délibération n°2-2011-5**

#### **RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE**

La loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile souligne notamment que la sécurité civile est l'affaire de tous. Elle rappelle que si l'Etat est le garant de la sécurité civile au plan national, l'autorité communale joue un rôle essentiel dans l'information et l'alerte de la population, la prévention des risques, l'appui à la gestion de crise, le soutien aux sinistrés et le rétablissement des conditions nécessaires à une vie normale.

Pour aider l'autorité municipale à remplir ces missions, la loi offre la possibilité aux communes de créer une « réserve communale de sécurité civile », fondée sur les principes du bénévolat et placée sous l'autorité du maire, dans les conditions fixées par les articles L 1424-8-1 à L 1424-8-8 du code général des collectivités territoriales.

Cette réserve de sécurité civile a vocation à agir dans le seul champ des compétences communales, en s'appuyant sur les solidarités locales. Elle ne vise en aucune manière à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence. De la même manière, son action est complémentaire et respectueuse de celle des associations de sécurité civile, caritatives, humanitaires ou d'entraide.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer une réserve communale de sécurité civile, chargée d'apporter son concours au Maire en matière :

- d'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune ;
- de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres ;
- d'appui logistique et de rétablissement des activités.

Un arrêté municipal en précisera les missions et l'organisation.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- M. NIVOLLE demande où en est la réflexion sur la vente éventuelle du camping. Monsieur le Maire répond qu'une réunion est à prévoir courant mars, ce dossier suscitant différentes questions.

*M. NIVOLLE quitte la séance à 20 h 50.*

*Commune de CHERRUEIX – Ille et Vilaine*  
*Séance du Conseil Municipal du 22 février 2011*

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir une réunion entre la commission Commerce et Cap Cherrulais, pour étudier la question de la signalétique. La commission voirie devra ensuite être également saisie de ce dossier.

- M. JACOB signale que de plus en plus de déjections canines sont constatées sur la commune, il devient difficile de marcher sur les trottoirs, la digue ou les espaces verts, souillés par les excréments de chiens.

Monsieur le Maire propose que tout chien divaguant, ou non identifiable, soit capturé et confié au service de fourrière.

M. HOGUIN précise que le service de fourrière ne capture pas les chiens, il appartient au personnel communal de les capturer, le service de fourrière venant ensuite les chercher à l'atelier. Or il n'est pas toujours facile pour les employés communaux de capturer ces chiens.

Mme CHEVALIER ajoute que le problème des déjections se pose également avec les chevaux.

Monsieur le Maire s'interroge sur la possibilité de verbaliser les propriétaires de chiens laissant des déjections sur les voies et lieux publics. Il propose de préparer un arrêté municipal qu'il présentera lors d'une prochaine séance.

- M. BERTRAND rappelle qu'il conviendrait de prévoir le remplacement des petits arbres du bourg.

- M. FOUGERES rappelle les pannes électriques fréquentes et prolongées ces dernières semaines sur la commune, et demande si EDF a prévu un renforcement du réseau.

Monsieur le Maire répond qu'une partie de la ligne doit être enterrée. Mme BEREST, dont le domicile connaît des pannes récurrentes, dit avoir reçu un courrier d'EDF annonçant une étude dans l'année. Monsieur JACOB ajoute que lors d'une étude, il faut compter 3 ans pour des travaux effectifs.

Monsieur le Maire précise qu'EDF a prévu de réaliser des vérifications sur le réseau.

- Mme TAN demande s'il ne pourrait pas être prévu un distributeur automatique de billets, notamment dans l'optique du championnat du monde de char à voile. Monsieur le Maire lui répond que malheureusement, les banques ne souhaitent pas mettre en place cet équipement, d'autant qu'il existe sur la commune 3 points possibles, à l'agence postale, à la boulangerie et à l'épicerie, en fonction de l'établissement bancaire dont on dépend.

- Monsieur le Maire annonce que le Conseil Général a prévu de mettre en place, à partir de 2012, l'été uniquement, un service de transport entre Saint-Malo et le Mont Saint Michel, qui desservira Cherrueix.

- M. BERTRAND signale différents trous à boucher sur les voies.

Mme BEREST demande ce qu'il en est de la rue de la Planche. Monsieur le Maire répond que la communauté de communes a prévu de réaliser ces travaux au printemps.

- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de Mme MARTIN, M. HELLEGOET et M. MARTIN (fils), concernant les nuisances qu'ils subissent depuis l'extension de la maison du Temps Libre. Monsieur le Maire propose de les rencontrer afin d'étudier avec eux la meilleure solution pour atténuer ces nuisances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25

Le Secrétaire de Séance,  
Didier BERTRAND

Le Maire,  
Jean-Luc BOURGEOUX

